

N/REF : 15/01/2026 8H55 C:262863 I:15733
V/REF : EMAIL
V/Email reçu le Jeudi 15/01/2026 a 8H55

PRESI-METALLOGRAPHIE

**11 RUE DU VERCORS
38320 EYBENS**

IMMEUBLE : PRESI-METALLOGRAPHIE
11 RUE DU VERCORS
38320 EYBENS

St Martin-H, le 10 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 11 VERCORS EYBENS
PRESI - METALLOGRAPHIE
MOTIF : INTERVENIR POUR TOILETTES BOUCHES AU RDC
Donneur d'ordre : M. GUELPA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 15/01/2026 A 13H00
INTERVENTION DEPUIS LE SITE
DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE DU RESEAU EAUX USEES A PARTIR DU REGARD SUR LA
VOIE PUBLIC JUSQU'AU REGARD SUR LE TROTTOIR
EXTRACTION IMPORTANTE DE MATIERE
CONTROLE DE L'ECOULEMENT
PASSAGE CAMERA DEPUIS LE REGARD SUR LE TROTTOIR
PRESENCE D'UNE LANGUE DE BETON A LA SORTIE DU REGARD SUR A PEU PRES
1 METRES
EN PRESENCE DU CLIENT QUI A PU CONSTATER

DEBOUCHAGE CANALISATION DEPUIS COLLECTEUR SUR LE TROTTOIR ET LE
REGARD SOUS LE GRILLAGE
VERIFICATION DANS LES LOCAUX

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 15/01/26 a 16H53 M. GUELPA

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,25	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	188,56	235,70
1,00	Ff débouchage/Caméra 1h+Dépl.0 a 10km	1	350,00	350,00
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	2	188,56	188,56
TOTAL H.T.				774,26
T.V.A. a 20,00%				154,85
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>929,11</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN